

Rapport du jury du concours spécial pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie

Session 2017

Contexte réglementaire

Le concours spécial pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3, modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 23/02/2000.

Le concours comporte :

- Des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (météorologie, anglais)
- Des épreuves orales obligatoires d'admission (examen des titres et travaux, entretien avec le jury, langue vivante)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury, les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 220 points.

L'ouverture du concours pour 2017 et le nombre de places offertes sont fixés par décision du PDG du 12 janvier 2017.

Composition du jury

La composition du jury a fait l'objet d'une décision du Président Directeur Général en date du 5 avril 2017, modifiée par décision du 12 juin 2017.

Président :

— M Jean-Marie CARRIERE, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Vice-Président:

— Mme Claire DOUBREMELLE, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

Membres de jury et examinateurs

Mme Nathalie BARGERIE, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie

M. Yves BRUNET, directeur de recherche à l'INRA et membre du COMSI

M. David POLLACK, Ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie

Examineurs :

M. Thierry BARTHET, Ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie

M. Catherine FREYDIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie

M. Pascal LAVEAU, ingénieur des travaux de la météorologie

M. Patrick LEMOIGNE, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie

Mme Krista SHARP VILLA, enseignante en anglais

M. James McDONAGH, enseignant en anglais

M. José IGLESIAS URQUIZAR, enseignant en espagnol

Mme Maria Ascension CASTILLO ROSALES, enseignante en espagnol

Mme Regina EHRHARDT-DZIAMBOR, enseignante en allemand

Le calendrier

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH du 16 janvier 2017.

- Nombre de postes offerts : 6 aux fonctionnaires et 4 aux civils, par annexes financières du 18 juillet 2017
- Date limite de dépôt des candidatures : 28 février 2017
- Date des épreuves écrites : 13 avril 2017
- Date du jury d'admissibilité : 29 mai 2017
- Date des épreuves orales : du 26 au 27 juin 2017
- Date du jury d'admission : 27 juin 2017

Chiffres 2017

Nombre d'inscrits : 27

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 24

Nombre d'admissibles : 13 en filière fonctionnaire et 7 en filière civile

Nombre d'admis :

Fonctionnaires : 6 sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire

Civils : 4 sur la liste principale

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours spécial ITM 2017

La phase d'admissibilité comprend deux épreuves

— une épreuve écrite, d'une durée de 4 heures, portant sur le programme de météorologie figurant en annexe de l'arrêté du 23/02/2000. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée au coefficient 6

— une épreuve écrite d'anglais consistant en la rédaction d'un texte à partir d'une question ouverte ou d'un court énoncé basé sur un thème général. Aucune documentation n'est autorisée pour cette épreuve écrite.

Le candidat est jugé sur ses capacités à organiser des idées et les présenter en anglais avec une syntaxe correcte et un vocabulaire riche et précis. La durée de l'épreuve est d'une heure et la longueur de la composition ne doit pas excéder une quarantaine de lignes. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée au coefficient 2.

La phase d'admission comprend deux épreuves :

— une épreuve consistant en un examen des titres et travaux du candidat suivi d'un entretien avec le jury, destiné à apprécier l'aptitude et les motivations du candidat aux emplois postulés et portant sur l'ensemble du programme figurant en annexe de l'arrêté du 23/02/2000 (météorologie, statistiques et informatique). Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée au coefficient 10 se décompose en 3 parties :

1. une évaluation des connaissances en statistiques à partir d'exercices ou de questions (préparation : 30 min, épreuve orale : 30 min) ;
2. une évaluation orale des connaissances en informatique à partir d'exercices ou de questions (préparation : 30 mn, épreuve orale : 30 mn) ;
3. un examen des titres et travaux du candidat, suivi d'un entretien avec le jury se déroulant selon les modalités énoncées ci-dessous :

Le candidat se présente et expose brièvement son parcours (universitaire et professionnel s'il y a lieu), ainsi que ses titres et travaux.

A la suite de cet exposé, les membres de jury peuvent questionner le candidat sur son parcours, les titres et travaux présentés, ainsi que sur la partie I « Météorologie » du programme figurant en annexe de l'arrêté susmentionné. Comme support à la conduite de l'entretien, le jury dispose du CV fourni par le candidat à titre d'information lors de l'inscription. Le CV n'est pas noté ; seule la prestation du candidat est évaluée par le jury.

Cet entretien est destiné à apprécier les connaissances du candidat, ses qualités et compétences ainsi que ses motivations (durée : 30 min).

— une épreuve orale de langue d'une durée de 30 minutes visant à tester les capacités d'un candidat à s'exprimer en langue étrangère (anglais, allemand ou espagnol) à partir d'un sujet sur un thème général tiré de magazines de vulgarisation ou de journaux. Pour cette épreuve, le candidat est notamment jugé sur ses aptitudes à présenter une synthèse du texte à partir d'un plan précis et de notes succinctes. Il doit être capable d'argumenter sur le thème du texte à l'aide d'une syntaxe appropriée et d'un vocabulaire riche et précis. Un temps de préparation de 30 minutes est alloué au candidat avant l'épreuve orale et un dictionnaire bilingue est mis à disposition. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée au coefficient 4.

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 220 points.

20 candidats ont été déclarés admissibles, dont 6 inscrits dans les 2 filières, et ont passé les épreuves orales.

6 candidats ont été classés inscrits sur la liste des admis de la filière fonctionnaire et 4 sur la liste de la filière civile.

ENTRETIEN AVEC LE JURY

L'entretien avec le jury comporte un volet météorologique (questions portant sur la connaissance et la maîtrise de la partie météorologique du programme du concours) et un volet de type « entretien de motivation ».

Cette année encore, on note une certaine hétérogénéité du niveau des candidats.

Certains sont très à l'aise à l'oral, et la qualité de leurs réponses démontre une bonne maîtrise du programme. Cette aisance se ressent aussi bien sur les aspects théoriques du programme que dans des situations de mise en contexte. D'autres sont au contraire en difficulté aussi bien sur le volet « entretien de motivation » que sur le volet météorologique.

Sur le **volet « entretien de motivation »**, les capacités des candidats à faire preuve d'aisance à l'oral lors de cette épreuve qui par certains aspects s'apparente à un entretien d'embauche sont variables. Certains candidats font preuve de maturité et savent valoriser leur parcours et mettre en avant leurs qualités de façon très positive. A l'opposé, d'autres ont des difficultés à communiquer clairement ou avec assurance. Ceci se reflète parfois dans la qualité de présentation des curriculum vitae des candidats, elle-même variable. L'importance de convaincre l'employeur du bénéfice qu'il retirera du recrutement du candidat n'est pas perçue par certains, ni le fait que ce bénéfice ne s'apprécie pas qu'au regard des qualités scientifiques et techniques mais aussi des qualités managériales des candidats, ceux-ci étant en tant qu'ingénieur appelés à tenir des fonctions d'encadrement. On note parfois des lacunes sur la connaissance des enjeux sociétaux liés aux métiers de la météorologie et du climat. Les candidats ayant obtenu de mauvais résultats à cette épreuve gagneraient à préparer cette épreuve avec soin, à mieux valoriser leur parcours, à mieux se documenter et à garder à l'esprit qu'ils doivent « donner envie » au jury de les recruter.

Sur le **volet météorologique**, certains candidats présentent des lacunes qui dénotent une connaissance parfois très insuffisante du programme.